

(a) Nom	(b) Ancien combattant	(c) Service au MAAC			Service de guerre
		Années	Mois	Jours	
Cosman, I.....	Non	17	9	—	—
Hersey, C.....	Non	16	10	1	—
Kennedy, F. D.....	Non	8	8	13	—
Morrison, R.....	Non	7	6	27	—
Wallace, E.....	Non	21	3	20	—
Holmes, W. S.....	Non	6	3	3	—
Campbell, N.....	Oui	19	1	19	2- 9-39 à 6- 3-45
Isnor, M. E.....	Oui	12	5	30	3- 3-43 à 16- 5-46
Doncaster, A. A.....	Oui	22	2	28	3- 9-39 à 10-11-44
Harquail, T. D.....	Oui	3	2	22	10- 7-40 à 6- 9-45
Oakford, E. C.....	Oui	13	1	18	3- 8-42 à 5- 3-46
Waddell, A. D.....	Oui	13	2	30	28- 4-43 à 6-10-45
Mazerolle, J. F. A.....	Non	4	7	3	—
Cooper, G. R.....	Oui	4	4	25	1-12-43 à 27- 3-46
MacDonald, A. L. R.....	Non	15	—	28	—
Wilson, M. A.....	Non	4	4	17	—
Clark, J. L. J.....	Oui	2	3	—	26- 6-42 à 22-10-45
Lanteigne, M. C. D.....	Non	4	3	13	—
McNamara, P. E.....	Non	3	5	16	—
Horncastle, F. H.....	Oui	24	2	26	20- 7-40 à 16-10-45
Anderson, M. G.....	Oui	23	10	—	8- 9-40 à 6- 3-46
Parlee, M. C.....	Non	4	8	6	—
Wood, I. M.....	Non	27	6	29	—
Henry, W. A.....	Oui	24	4	—	11- 9-39 à 25- 9-45
Johnston, G. F.....	Oui	23	4	25	13- 9-39 à 13- 6-45
Collins, Elinor K.....	Non	16	—	—	—

### QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### LES ÉTUDES DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

##### Question n° 28—M. Broadbent:

1. Au cours des années financières 1968-1969 et 1969-1970, quels travaux spécifiques de recherche la Direction de la recherche et du développement du ministère du Travail a-t-elle entrepris?

2. Quelles sont les personnes occupées à ces travaux et quand ceux-ci doivent-ils être achevés?

(Le document est déposé.)

#### LE DÉPLACEMENT DES MATIÈRES DANGEREUSES

##### Question n° 46—M. Lewis:

1. De quel service du gouvernement fédéral relèvent les mesures de contrôle destinées à assurer que le transport ou le déplacement en territoire canadien de matières dangereuses, de produits et de gaz toxiques s'effectue dans les conditions de sécurité requises?

2. De quel service du gouvernement fédéral relève le contrôle des matières dangereuses, des produits et des gaz toxiques qui franchissent les frontières du Canada?

3. Quelles normes précises ont été établies pour l'expédition de ce genre de marchandises à l'intérieur du Canada et d'un côté à l'autre des frontières du pays?

4. Les autorités compétentes ont-elles empêché, au cours de la première semaine du mois d'août 1969, l'expédition au Canada de phosgène en provenance des États-Unis et, dans l'affirmative, pourquoi?

5. A cette époque, est-ce qu'on interdisait l'entrée au Canada de toutes les expéditions de produits et de gaz toxiques ainsi que d'autres matières dangereuses?

6. Les autorités du ministère du Revenu national interdisent-elles actuellement toute expédition au Canada de gaz toxiques en provenance des États-Unis et, sinon, pourquoi pas?

(Le document est déposé.)

#### LES PERMIS RELATIFS À LA PROSPECTION DES TERRES PÉTROLIÈRES

##### Question n° 95—M. Thomson:

1. Quels permis le gouvernement fédéral a-t-il émis pour la prospection des terres pétrolières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest?

2. En ce qui concerne ces permis, quels sont: a) les noms et adresses des personnes ou des sociétés qui en détiennent, b) les noms des membres des consortiums détenteurs de permis, et le pourcentage des intérêts que possède chacun des membres du consortium, c) la superficie totale sur laquelle portent le ou les permis détenus par chacune de ces personnes, sociétés ou consortiums respectivement, et d) le pourcentage possédé ou contrôlé par des non-résidents du Canada dans le cas de chacune de ces sociétés ou de chacun de ces consortiums respectivement?

(Le document est déposé.)